

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juin 2013**

Décision n° **B-2013-4267**

commune (s) : Lyon 4°

objet : Aménagement de la Place des Tapis - Marché n° 5 : Revêtement en béton - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 juin 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld, Philip (pouvoir à Mme Besson), Arrue, Barge, Passi, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), M. Julien-Laferrrière.

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 juin 2013**Décision n° B-2013-4267**

commune (s) : Lyon 4°

objet : **Aménagement de la Place des Tapis - Marché n° 5 : Revêtement en béton - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de revêtement en béton pour l'aménagement de la place des Tapis à Lyon 4°.

Ce projet a été inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de 2009-2014 dans le cadre de la politique "Garder le cap du développement économique-Réaliser des grands projets structurants-Renforcer les centres urbains".

Par délibération n° 2010-1770 du 25 octobre 2010, le Conseil de Communauté a décidé l'individualisation partielle de l'autorisation de programme A2 - Réaliser de grands projets structurants, sur l'opération n° 2259 pour un montant de 210 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Par délibération n° 2011-2375 du 12 septembre 2011, le Conseil de communauté a approuvé le bilan de la concertation, le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux et la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la Ville de Lyon. Il a autorisé la signature de ladite convention et enfin, il a décidé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme d'un montant de 700 000 € TTC en dépenses et de 248 500 € TTC en recettes.

Par décision n° B-2012-2983 du 6 février 2012, le Bureau a autorisé l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Par délibération n° 2013-3501 du 18 février 2013, le Conseil de communauté a approuvé et autorisé la signature de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon. Le Conseil de communauté a également décidé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 6 165 885,59 € TTC en dépenses et 1 704 500 TTC en recettes sur le budget principal, le budget annexe des eaux et le budget annexe de l'assainissement.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché de revêtement en béton pour l'aménagement de la place des Tapis à Lyon 4°.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 24 mai 2013, a classé les offres et choisi celle de la société ASTEN pour un montant de 272 317,05 € HT, soit 325 691,19 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de revêtement en béton pour l'aménagement de la place des Tapis à Lyon 4° et tous les actes y afférents, avec la société ASTEN pour un montant de 272 317,05 € HT, soit 325 691,19 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O2259, le 18 février 2013 pour la somme de 5 746 000 € TTC en dépenses sur le budget principal.

3° - Le montant à payer en 2013 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 2315 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juin 2013.